

CCAS : au cœur du dispositif d'aide sociale locale

Le Centre communal d'action sociale, situé à l'hôtel de Ville de Villeparisis, est un établissement public autonome doté d'un budget propre, géré par un Conseil d'administration, dont le président est M. le Maire. Il anime et coordonne les actions municipales sur le plan social.



L'équipe de CCAS vous aide principalement à la constitution des dossiers pour faire valoir vos droits (RSA, MDPH et d'autres prestations sociales), à trouver ou retrouver un équilibre budgétaire, il facilite l'accès à la santé, travaille sur les impayés locatifs, le maintien à domicile etc, ceci n'étant qu'une petite partie des missions du CCAS.

Développer l'action sociale, le CCAS s'adresse principalement à trois publics :

- Les personnes en difficulté ou en situation de précarité
- Les personnes en situation de handicap
- Les seniors et les personnes en perte d'autonomie

En dehors du service administratif et financier et du service d'accueil social composé de 4 personnes, le CCAS propose les services suivants :

- [Portage de repas à domicile](#)
- [Service d'aide et d'accompagnement à domicile](#)
- Gère une [Résidence autonomie](#) destinée aux seniors de plus de 60 ans totalement autonomes.
- Gestion d'un petit parc de logements réservés aux seniors et/ou handicapés

Le Centre communal d'action sociale met en place la politique sociale préconisée par l'équipe municipale. L'analyse des besoins sociaux réalisée en début de mandat aide à la prise de décision pour organiser au mieux les actions en direction des populations les plus vulnérables. La prévention et l'accompagnement dans tous les domaines, surendettement, expulsions, violences intrafamiliales, perte d'autonomie, addictions, isolement, sont les lignes directrices pour maintenir la cohésion sociale sur le territoire de notre commune. L'accueil et la solidarité sont plus que jamais nécessaires pour lutter contre les injustices.

[Laurence Grossi](#)

Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales
Vice-présidente du CCAS

Aide et confort à domicile

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile est un service permettant d'aider les personnes âgées et/ou en situation de handicap ainsi que certaines femmes enceintes ou ayant accouché. Les 17 aides à domicile se relaient tous les jours de la semaine pour faire les tâches du quotidien, à savoir : faire les courses, le ménage, etc. Afin de rompre l'isolement social, elles échangent, discutent et jouent également avec les personnes chez qui elles interviennent. Ce service peut également intervenir auprès des Villeparisiens momentanément invalides. Pour profiter de ce service, il suffit de se rapprocher du SAAD.

Les seniors se font livrer

Destiné aux 60 ans et plus et/ou en situation de handicap, le CCAS propose un service de portage de repas. Ce service est assuré par un prestataire qui apporte à domicile des repas en liaison froide tous les jours de la semaine, la veille pour le lendemain. Les menus sont élaborés par une diététicienne qui prend en compte les choix et les nécessités des bénéficiaires. Par exemple, les régimes suivants sont proposés : sans sucre ajouté, sans sel ajouté, haché, mixé, végétarien, sans porc.

Pour séniors autonomes

La Résidence autonomie Octave Landry créée en 1978 et réhabilitée en 2018 n'est pas un EHPAD, mais un lieu de vie non médicalisé, permettant aux personnes autonomes âgées de 60 ans et plus, d'être entourées en profitant des diverses activités proposées afin de maintenir le lien social et de prévenir la perte d'autonomie. La résidence sécurisée qui se situe à proximité du parc Honoré de Balzac est composée de 58 studios non meublés de 33 m². Les résidents bénéficient d'un service de restauration et des repas festifs sont organisés plusieurs fois dans l'année. L'attribution des logements est décidée par la Commission Permanente du CCAS.

On vous transporte

Grâce à un minibus adapté personnes à mobilité réduite comprenant 8 places dont une pour un fauteuil roulant. Ce service s'adresse aux personnes âgées ou à mobilité réduite souhaitant faire leurs courses. Un accompagnement au Centre culturel Jacques Prévert peut également être réalisé. Modalités d'inscriptions : 01 64 67 52 34 à contacter 48 h à l'avance.

Le pôle solidarité...

Les agents d'accueil renseignent, orientent et soutiennent les Villeparisiens dans leurs démarches pour accéder à leurs droits tels que le RSA, la CAF, etc. Ils soutiennent le paiement de certaines factures sur décision des membres de la Commission Permanente, permettent aux personnes sans domicile stable de continuer à recevoir leurs courriers. Des conseillères en Economie Sociale et Familiale, conseillent dans la gestion de leur budget les familles qui en expriment le besoin (surendettement, maîtrise de la consommation énergétique...). Elles analysent les difficultés des ménages et travaillent avec eux à un budget personnalisé qui doit les aider à maîtriser leurs dépenses. Au total, 66 personnes ont été accompagnées par le point conseil budget en 2023.

... organise des actions !

Tout au long de l'année, le CCAS agit pour la santé des Villeparisiens (canicule ou période de grand froid), mais aussi en faveur des causes nationales telles que la semaine bleue ou octobre rose. Le plan canicule permet de prévenir de l'arrivée des fortes chaleurs, d'informer sur les comportements à adopter et de mettre en place une veille auprès des plus fragiles. Tous les ans en avril/mai, le CCAS adresse un questionnaire aux plus de 65 ans pour qu'ils s'inscrivent dans le dispositif s'ils le souhaitent. Ils seront ainsi contactés en cas de fortes chaleurs pour s'assurer que tout va bien et rappeler les conseils de base. Le CCAS dispose d'une salle rafraîchie en cas d'alerte canicule. Durant le plan grand froid, l'équipe du CCAS accentue l'attention sur les personnes vulnérables, en plus des actions qui sont faites tout au long de l'année. Le CCAS travaille également en coopération avec le service animation séniors, qui organise des actions de prévention et des conférences lors de la semaine bleue. Octobre Rose est une campagne nationale qui permet de sensibiliser les femmes à l'importance du dépistage du cancer du sein. Pour l'occasion, le CCAS sollicite le prêt du Mammobus auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, facilitant ainsi l'accès gratuit au dépistage et à la prévention aux femmes qui en sont le plus éloignées.

Prévention et inclusion

L'accompagnement des ménages dans la constitution des dossiers complémentaire santé solidaire et les dossiers M.D.P.H (maison départementale des personnes handicapées) est assuré par le CCAS. Il organise des actions de prévention et de sensibilisation sur la santé mentale, les addictions etc. Il se

réunit par le biais de la Commission Communale d'Accessibilité, composée d'élus et de représentants associatifs, pour mettre en place des actions telles que des travaux d'accessibilité, l'organisation d'évènements. Une Charte Municipale d'accessibilité a été votée en 2023. Des conférences et des temps d'échanges avec des partenaires professionnels du handicap sont organisés pour les Villeparisiens.

Infos pratiques

Le centre communal d'action sociale c'est aussi :

- l'intervention en faveur des séniors
- l'aide aux personnes en situation de handicap
- lutte contre la précarité

Pour cela il dispose d'un pôle solidarité

Le CCAS en chiffres en 2023

- 5 100 personnes reçues à l'accueil social
- 141 bénéficiaires de l'aide à domicile
- 624 personnes transportées par le minibus
- 191 domiciliés au CCAS
- 76 bénéficiaires du portage de repas
- 1 699 171 € est le budget de l'action sociale à Villeparisis